

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SEANCE LUNDI 22 JUILLET 2024 à 18 H 00**  
**SALLE DES FETES DE LE RIOLS**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux juillet, à 18 Heures, le conseil communautaire, dûment convoqué en date du 16 Juillet 2024, s'est réuni dans la salle des fêtes, sis à LE RIOLS, sous la présidence de Monsieur Bernard ANDRIEU Président.

**Etaient Présents :**

**Commune de CORDES :** Madame Sandrine LACROIX, Messieurs Bernard ANDRIEU, Jean-Michel PIEDNOEL, Bernard TRESSOLS (Titulaires)

**Commune de PENNE :**

**Commune de ST MARTIN LAGUEPIE :** Monsieur Jean-Christophe CAYRE (Titulaire)

**Commune de LES CABANNES :** Messieurs Patrick LAVAGNE, Philippe WOILLEZ (Titulaires)

**Commune de VAOUR :** Madame Nathalie MULET (Titulaire).

**Commune de LAPARROUQUIAL :** Monsieur Laurent DESHAYES. (Titulaire).

**Commune de MILHARS :** Madame Sylvie GRAVIER, (Titulaire).

**Commune de ST MARCEL CAMPES :**

**Commune de LIVERS-CAZELLES :** Madame Nadine FILIPE, Monsieur Bernard BOUVIER (Titulaires).

**Commune de MOUZIEYS PANENS :** Monsieur Claude BLANC (Titulaire).

**Commune de SOUEL :** Monsieur Franck CEBAK (Titulaire)

**Commune de BOURNAZEL :** Monsieur Jérôme FLAMENT (Titulaire).

**Commune de VINDRAC-ALAYRAC :** Monsieur Jean-Christian BOHERE (Titulaire).

**Commune de LE RIOLS :** Monsieur Serge BESOMBES (Titulaire)

**Commune de LACAPELLE SEGALAR :** Monsieur Frédéric ICHARD (Titulaire)

**Commune de LOUBERS :**

**Commune de LABARTHE BLEYS :** Monsieur Daniel GANTHE (Titulaire).

**Commune de MARNAVES :**

**Commune de NOAILLES :** Monsieur Jean-Philippe GINESTE (Titulaire)

**Commune de ROUSSAYROLLES :** Monsieur Laurent VAURS (Titulaire)

**Commune de SALLES sur CEROU :**

**Commune de ST MICHEL DE VAX :** Monsieur Éric CARBONNEL (Suppléant)

**Commune d'AMARENS :**

**Commune de FRAUSSEILLES :**

**Commune de DONNAZAC :**

**Pouvoirs :**

Madame Caroline BREUILLARD (DONNAZAC) à Monsieur Claude BLANC

Madame Arielle BRUN (FRAUSSEILLES) à Monsieur Bernard ANDRIEU

Madame Delphine PINCZON du SEL (PENNE) à Madame Nathalie MULET

Monsieur Patrick MONTELS (AMARENS) à Monsieur Philippe WOILLEZ

Monsieur Serge ROUQUETTE (NOAILLES) à Monsieur Bernard TRESSOLS

Monsieur Jérémie STEIL (VAOUR) à Monsieur Laurent VAURS

Monsieur Pierre PAILLAS (MILHARS) à Madame Sylvie GRAVIER

Monsieur Serge DALMIERES (BOURNAZEL) à Monsieur Jérôme FLAMENT

***Formant la majorité des membres en exercice et représentés.***

**Absents et excusés :** Mesdames Laurence POILLERAT-ZAGANADIN (PENNE), Christine TRESSOLS (MOUZIEYS-PANENS), Messieurs Jean-Paul MARTY (Titulaire), Claude GENIEY (LOUBERS), Alex BRIERE, Bernard RIVIERE (ST MARCEL-CAMPES), Jean-Claude LAVY (CORDES), Benoit OURLIAC (Marnaves), Thierry GUIRAUD (PENNE), Thierry DOUZAL (SALLES sur CEROU).

***Monsieur Philippe WOILLEZ a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.***

**3-22072024-Délibération portant modification des crédits budget annexe déchets ménagers- DM 1 Budget OM (modification montant des amortissements 2024).**

Monsieur le Président rappelle que le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Communautaire de déléguer au Président la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale, fixée à l'occasion du vote du budget, de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Président rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance. Cette disposition de souplesse budgétaire, qui permet de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Par délibération du 27 février 2024 et dans le cadre de l'adoption de la nomenclature M57, le conseil communautaire a adopté le règlement budgétaire et financier qui autorise dans son article 5, le Président à procéder aux mouvements des crédits et d'en informer l'assemblée lors de la réunion la plus proche.

A ce titre, il rend compte au conseil communautaire de la modification de crédits N°1-2024 effectuée sur le budget annexe des déchets ménagers concernant un ajustement des amortissements 2024 ; en effet, un amortissement n'avait pas été comptabilisé au 6811 et au 28188 au moment du vote du budget le 9 avril 2024.

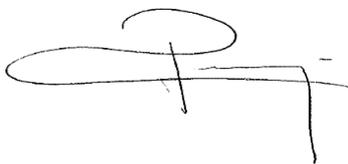
Entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, le conseil communautaire prend connaissance de ces modifications et valide la DM1 du budget OM 2024, telle qu'elle figure au tableau ci-dessous.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 023 : Virement à la section d'investissement	2 654.94 €	
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>2 654.94 €</b>	
D 6811 : Dot. amort. immos incorporelles		2 654.94 €
<b>TOTAL D 042 : Opérations ordre transf. entre sections</b>		<b>2 654.94 €</b>
R 021 : Virement de la section de fonctionnement	2 654.94 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>2 654.94 €</b>	
R 28158 : Autres inst. matériel, outil. techniques		2 654.94 €
<b>TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections</b>		<b>2 654.94 €</b>

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Secrétaire de Séance,



Philippe WOILLEZ

Le Président,



Bernard ANDRIEU

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture le \_\_\_\_\_ et de sa publication le \_\_\_\_\_ et informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter du \_\_\_\_\_